



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée de terre

Question écrite n° 10763

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le fait que l'établissement ravitailleur du commissariat de l'armée de terre de Metz (ERCAT) semble menacé de suppression. Selon certaines sources autorisées, le ministère aurait en effet l'intention de transférer cet établissement à Nancy. Ce serait d'autant plus surprenant qu'un effort de regroupement a été engagé sur le site de Moulins-lès-Metz à la suite d'un premier déménagement à partir de Metz intra-muros. Il était même prévu que la nouvelle implantation de Moulins-lès-Metz avait vocation à être étendue. Déjà engagés, les travaux correspondants ont, hélas, été gelés, ce qui ne peut qu'alimenter toutes les supputations. 160 personnes, dont 135 civils, sont employées à l'ERCAT de Metz et la disparition de cet établissement porterait une atteinte grave à la situation actuelle qui fait de Metz la clef de voûte de toute la présence militaire dans l'est de la France. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique, de manière précise et sans aucune ambiguïté, quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La loi n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 est mise en oeuvre en deux étapes : adaptation des forces, évolution du dispositif de formation, de soutien et réorganisation du commandement et des structures territoriales. Le ministre de la défense a déclaré, le 25 juin 1997, devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, que la réforme des services de soutien et de l'organisation territoriale des armées sera appliquée au cours de la seconde période de la loi de programmation (2000-2002). Des études sont actuellement conduites en vue d'annoncer l'ensemble des mesures d'adaptation à la fin du premier semestre 1998. L'avenir de l'établissement de ravitaillement du commissariat de l'armée de terre, situé à Metz, sera examiné dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10763

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1120

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2361